

Séance du 18 Mai 1884

L'an mil huit cent quatre vingt quatre & dix huit
 du mois de Mai à midi. Les membres du conseil municipal
 de la Commune de Combiers proclamés par le bureau électoral
 à la suite des élections des 4 et 11 Mai, se sont réunis dans la
 salle de Mairie sur la Convocation, qui leur a été adressée
 par le Maire conformément aux articles 45 et 47 de la loi
 du 5 mai 1884.

Étaient présents M. le Conseiller municipal :
 Campet Jean, Bodaille Jean, Desir Jean, Deluchapt Jean,
 Barot Thomas, Dallaud Jean, Clavier Jean, Desir Martial,
 Duchet Antoine, Desir Juvénal, Perot Michel, de Lafont Jean.

Le Maire a été élu sous la présidence de M. Clavier
 Jean, Maire, qui, après l'appel nominal a donné lecture
 des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a
 déclaré installés M. Campet Jean, Bodaille Jean,
 Desir Jean, Deluchapt Jean, Barot Thomas, Dallaud Jean,
 Clavier Jean, Desir Martial, Duchet Antoine, Desir Juvénal,
 Perot Michel, de Lafont Jean, dans leurs fonctions de
 Conseillers municipaux.

M. Barot Thomas, le plus âgé des membres du conseil
 a pris ensuite la présidence.
 Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Campet.

Lecture du Maire à l'ouverture de la séance

Le Président, après avoir donné lecture des articles
 45 et 47 de la loi du 5 mai 1884, a invité le conseil
 à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue
 des suffrages à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom,
 a remis fermée au Président son bulletin de vote écrit
 sur papier blanc.

Le développement du vote a donné les résultats
 suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne et valides	12
Reste pour nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
ont obtenu Charles Jean, Virey voir de Lafont	7
M. Charles Jean, prop. ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.	8

Electeur, 1^{er} adjoint.

Il a été procédé comme dans le même forme et sous
 la présidence de M. Chéroux élu Maire; - l'élection 1^{er} adjoint
 le dépouillement des scaptes a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	12
1 défectueux	1
Sept pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
ont obtenu M. Baraillat 5 ^{me} voix	3
Compot Jean sans	2
Pérot Michel une	1

M. Baraillat 5^{me} prop. ayant obtenu la majorité absolue
 des suffrages a été proclamé adjoint.

Et ont signé les membres présents.

Le Maire
Baraillat

Les Membres du conseil
 B. Pimot
 Théoriez
 Pataud
 P. Baraillat
 D. Dubois
 J. Dercin
 Compot

Le Maire.

M. Deluchapt a déclaré ne savoir signer et M.
 de Lorfonds est parti sans signer et M. Dercin a déclaré
 qu'il a déclaré aussi ne savoir signer